



DLAAP/980

Casablanca, le 05/08/2020

Objet : Réponse aux demandes d'information des concurrents relative à l'AO N° 32/910/2020

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

- 1- Est-ce que le nombre de jour est 22j ou 26 j ?
- 2- 2 523,00 DH/NET est inférieur au SMIG ?
- 3- Est-ce que le coursier est motorisé ? Et qui fournit la moto ?
- 4- Est-ce que la tenue est facturée séparément ?

Réponses :

- 1- Le nombre de jours est 26 ;
- 2- 2 523,00 DH est l'équivalent de l'ancien SMIG ;
- 3- Il y'a le coursier, et le coursier motorisé avec une moto fournie par la société d'intérim ;
- 4- La tenue correspond au KIT (kit à facturer conformément au N°de KIT figurant sur le marché).

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.

ع

DLAAP/980